

Grain de Sable n° 552

10 mai 2006

EAU PRIVEE OU PRIVES D'EAU ?

1. - EAU PRIVEE OU PRIVES D'EAU ?
C'est sur la base du « modèle » français que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) pensent, conçoivent et organisent la sauvegarde et le sauvetage d'un des biens les plus essentiels et les plus menacés de l'Humanité : L'EAU.
Par le Groupe Eau ATTAC 45 - http://www.local.attac.org/attac45/

2.- LES POPULATIONS DES BANLIEUES PAUVRES SONT VICTIMES D'UNE TRIPLE SEGREGATION : GEOGRAPHIQUE, SOCIALE ET ETHNIQUE.
Les banlieues ont une histoire. En ville, jusqu'au 19è siècle, la ségrégation était plus horizontale que verticale : les milieux populaires habitaient les derniers étages des immeubles, les catégories aisées logeaient dans les appartements spacieux à mi-hauteur. Les différentes catégories sociales coexistaient dans les centres-villes.
Par Denis Chagnolleau, Attac 45.

Pour une agriculture biologique de qualité :
La FNAB et IBB recueillent 110 000 signatures

Mercredi 26 mai à 13h, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France et Inter Bio Bretagne remettront au Cabinet de Dominique Bussereau quelques 110 000 signatures de leurs pétitions contre le projet de la Commission européenne de révision du règlement communautaire de l'agriculture biologique, et pour un projet plus ambitieux, en phase avec les attentes de la profession.

Depuis 1992, l'agriculture biologique est encadrée au niveau européen par une réglementation détaillée, traduction pédagogique et concrète de ses principes fondateurs. Ce cadre a permis son développement en lui garantissant une identité reconnue par l'ensemble des partenaires de la filière jusqu'aux consommateurs. Sans tenir aucun compte des demandes des acteurs concernés, la Commission Européenne a présenté en décembre 2005 un projet de révision de l'actuelle réglementation, rejeté aussitôt et massivement par les opérateurs européens de l'agriculture biologique. Récemment, la présidence autrichienne a présenté un nouveau projet, plus conforme à l'éthique bio, mais reprenant encore de nombreux points inacceptables, et notamment la flexibilité négative (pouvoir faire moins bien que la réglementation) selon un cadre vague, et le refus de protéger la bio des OGM.

La FNAB et Inter Bio Bretagne ont souhaité voir s'exprimer le soutien des consommateurs et des citoyens à leur projet pour la bio. Avec ces quelques 100 000 signatures recueillies, elles considèrent qu'elles sont effectivement suivies. Lors de la remise de ces signatures, nous demanderons à Dominique Bussereau de soutenir au niveau européen une réglementation exigeante pour l'agriculture biologique, telle que professionnels et consommateurs le demandent.

Contact presse :
Vincent Perrot, 06 84 10 43 79
Gaëlle Matthieu-Kone, 02.99.54.03.30

1. - EAU PRIVEE OU PRIVES D'EAU ? L'enjeu de la gestion de l'eau.

PPP : Prévention, Pérennisation, (Bien) Public ? Non. Partenariat Public-Privé ! C'est sur la base du « modèle » français que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) pensent, conçoivent et organisent la sauvegarde et le sauvetage d'un des biens les plus essentiels et les plus menacés de l'Humanité : L'EAU. « Allier la vertu du Public à l'efficacité du Privé au sein d'un partenariat » : voilà posée, au travers d'une formule toute simple et tranchée, la justification de la délégation de service Public.

« Les ressources naturelles sont inépuisables »[1] et « La population a de mauvaises habitudes… Il faut apprendre aux gens à se baigner une fois par jour, à arroser leurs plantes, à laver leurs voitures… »[2] deux citations qui font écho au système mis en place et qui interpellent quant au rôle que jouent les « industriels » de l'eau et les investisseurs privés dans la préservation et la pérennisation de la ressource.
« L'eau est un bien social, mais aussi économique »[3]. Qu'est-ce qu'un bien économique sinon une marchandise ? Un bien commun à tous, un bien social, une ressource vitale à la survie individuelle et collective doit-elle être gérée par la main (« invisible » ?) de quelques-uns ou les choix de tous ? Ces trois grandes problématiques se posent pour nombre de ressources et de services publics, mais la question de l'eau touche à toutes les dimensions de l'être humain, à sa nature même (elle est l'un des premiers constituants du corps humain), à ses activités (industrielles, agricoles, loisirs,…) en passant par certains grands principes qu'il tente d'établir comme étant universels (le droit à la vie entre autres et donc l'égalité d'accès à certaines ressources essentielles). Cette question est aussi présente à tous les niveaux géographiques, de la ville au niveau planétaire en passant par les échelles nationale et continentale. Elle se pose enfin en terme de choix politique, le citoyen devant reprendre dans ce domaine toute la place qui lui revient en pesant sur les décisions qui engagent non seulement l'individu, mais aussi la collectivité présente et surtout à venir.
Se pencher sur la situation locale c'est, avec une bonne perspective, se donner les moyens d'agir à tous les autres échelons.

Le Partenariat Public Privé, « la vertu du Public » et « l'efficacité du Privé »

D'où le « Privé » tire-t-il son efficacité ? Du marché, car il fonctionne selon la règle (dans l'idéal libéral) du libre échange. Cette règle consiste à mettre en relation l'offre et la demande pour parvenir à une solution satisfaisante pour chacune des parties grâce au jeu de la concurrence libre et non faussée (pour ceux qui auraient un blanc concernant cette notion, reportez-vous au « projet » de Traité Constitutionnel Européen). Dans le cas du captage, du traitement et de la distribution de l'eau, à quel niveau s'exerce ce « jeu » de la concurrence ?

Au niveau du captage, il est difficile en pratique d'exploiter une même ressource (nappe ou cours d'eau) sur une zone géographique relativement restreinte en faisant appel à plusieurs exploitants (en France comme dans le monde entier, l'eau est d'abord issue de ressources locales, si on met à part les eaux de source ou minérales). La multiplication des points d'entrée entraînerait une surexploitation et une dégradation accrue de la ressource. Dans le Loiret, la ressource provient essentiellement de captages d'eau souterraine (environ 240 captages en eaux souterraines).

Au niveau du traitement de l'eau, on imagine mal comment pourrait s'organiser une quelconque concurrence à partir de points de prélèvement uniques pour une zone géographique donnée. Même remarque pour la distribution, à moins de construire un réseau par distributeur, ou d'envisager des créneaux horaires de distribution pour chaque opérateur dans l'unique réseau.

---

[1] Jean-Baptiste Say (1767-1832), disciple et vulgarisateur d'Adam Smith.
[2] M. Alvaro Larrea Alarcon, ingénieur du fonds national de développement régional (Bolivie).
[3] Denis Cravel, Spécialiste de l'eau à la banque interaméricaine de développement (BID).

On voit donc que, en pratique, pour une ressource issue d'une zone géographique bien délimitée et qui doit être distribuée localement au travers d'un réseau relativement encombrant et long à mettre en place, il n'est pas possible de multiplier les opérateurs. Seul un opérateur unique peut exploiter et gérer le système de distribution des eaux.

En théorie, la concurrence citée précédemment s'exerce au moment du choix dudit opérateur. Le plus souvent, les contrats passés avec l'opérateur sont signés pour une durée d'au moins 20 ans et les clauses de renégociation qu'ils comportent sont en pratique très peu utilisées (moins de 3 % des contractants y ont recours par an). De plus, la mise en balance entre solution privée et solution publique est rare dans une France dont 75 à 80 % de la population est desservie par les trois grands industriels de l'eau que sont La Lyonnaise, Veolia et la SAUR. De même, la concurrence entre opérateurs privés reste toute théorique puisque ceux-ci se sont le plus souvent entendus pour se partager les marchés. Parfois aussi le système de mise en concurrence est impossible de fait, car le seul accès à la ressource est détenu par un unique opérateur, privé bien entendu. C'est le cas à Saint Jean de la Ruelle, comme nous allons le montrer par la suite.

Ainsi, si la concurrence est totalement absente des choix liés au secteur privé, sur quoi repose l'efficacité du système mis en avant au sein du PPP ? En réalité, l'enjeu économique (et politique) principal de la gestion de l'eau (mais c'est aussi le cas pour d'autres types de services) réside dans le choix entre monopole privé (oligopole à l'échelle nationale) ou public. La situation de l'agglomération d'Orléans est intéressante car elle regroupe plusieurs cas de figure assez représentatifs des options possibles. Les trois opérateurs privés sont représentés : la SAUR (Groupe Bouygues) sur Fleury les Aubrais, la Compagnie Générale des Eaux (Veolia ex Vivendi Environnement) sur Olivet et la Lyonnaise des Eaux (Groupe Suez) sur Orléans; Semoy, St Jean de Braye, St Denis en Val et St Jean le Blanc à l'est, St Privé St Mesmin au sud-Ouest et Ormes au Nord-Ouest ont aussi délégué leur service public de l'eau; les autres communes fonctionnant en régie municipale. Saint Jean de la Ruelle fait face aujourd'hui à une situation particulière : ses accès à la ressource sont depuis 2001 considérés comme non protégeables, et il lui faut maintenant trouver de façon urgente une solution pour la fourniture en eau de ses habitants.

Une première possibilité consisterait à se raccorder au réseau de distribution d'Orléans en achetant l'eau à la Lyonnaise, seule option mise en avant par la municipalité de St Jean jusqu'à ces dernières semaines. La seconde possibilité, prise en compte depuis peu par la municipalité reposerait sur le raccordement au réseau de Saran, qui, grâce à de nouveaux forages, se retrouve en capacité (sur le plan quantitatif et qualitatif) d'alimenter plusieurs communes de l'agglomération dans un cadre intercommunal de gestion publique. On voit que, même si une mise en balance de deux options existe, elle n'est pas du type mise en concurrence de plusieurs opérateurs mais plutôt confrontation de deux modèles de gestion aux intérêts divergents.

La présentation actuelle du problème « EAU », que ce soit au travers des médias ou des institutions, porte essentiellement sur trois aspects : la raréfaction (aspect quantitatif lié à la sécheresse), les catastrophes (dégâts causés par les inondations), et la qualité de l'eau distribuée, seul point présenté de façon relativement positive. Les deux premiers aspects sont encore souvent considérés par la plus grande majorité comme des phénomènes naturels dont l'homme serait la victime. Ainsi les solutions avancées consistent-elles bien souvent à rechercher des moyens de domestication (barrages, aménagement et protection des zones inondables) et l'accès à de nouvelles ressources (« Les ressources naturelles sont inépuisables »). Or l'homme est ici, comme dans beaucoup d'autres domaines, avant tout victime de ses pratiques, de ses méthodes et de son absence totale d'anticipation, bref de son aveuglement.

Le troisième élément que l'on retrouve mis en avant au travers des médias mais aussi des publications d'institutions (Agences de l'Eau, Direction Générale de la Santé, Office International de l'Eau…), sans parler

des campagnes de publicité orchestrées par le syndicat des « industriels » de l'eau, porte sur la qualité de l'eau distribuée au robinet. Et là, la tendance est à l'optimisme. Cependant, s'il est vrai que les normes (plus sévères) sont mieux respectées (en distribution), ce n'est pas le fait d'une amélioration de la ressource mais la conséquence de traitements supplémentaires avant distribution et surtout de l'abandon des ressources trop polluées, non-conformes ou improtégeables.[4]

Ainsi, dans le Loiret, ce sont plusieurs dizaines de captages qui ont été abandonnés sur plus de quinze ans. Sur St Jean de la Ruelle, l'abandon des trois captages résulte de l'impossibilité de mettre en place les périmètres de protection prévus par la loi (du fait de leur localisation en zone trop urbaine).
En outre, environ la moitié de la superficie du département du Loiret est classée en zone vulnérable (risque de pollution lié à l'activité humaine important et/ou protection naturelle de la ressource faible).

Face au problème de pollution de la ressource, l'intérêt de l'opérateur privé est-il le même que celui de la puissance publique ? Une dépollution génère, pour un « industriel » de l'eau, une plus-value. Quel investisseur privé se plaindrait d'un bénéfice supplémentaire ? Dans le cas d'une gestion publique, au contraire, c'est un coût supplémentaire.

La raréfaction et la pollution de la ressource, qui sont les deux grandes problématiques actuelles de la gestion de l'eau, sont liées essentiellement à une agriculture productiviste à l'extrême et autodestructrice à terme, à des méthodes de production très gourmandes en eau (plusieurs centaines de m3 pour la production d'une voiture) et à un développement irraisonné de la consommation en eau des particuliers (laver la voiture, arroser le jardin…). Les réponses à cette fuite en avant vers toujours plus de consommation sont connues : le retour à une production agricole locale et plus respectueuse de l'environnement (productions bio, Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne AMAP, etc.), une réflexion sur sa consommation d'eau (économies d'eau, satisfaction des besoins essentiels et non superflus : consommation humaine et hygiène) mais aussi sur sa consommation d'une façon plus générale.

On le sait, le monde, en matière d'eau, se met à l'heure française et passe peu à peu sous la coupe des trois grandes multinationales de l'eau françaises. Avec quels moyens sont-elles parties à la conquête de cet immense marché captif (quel être humain peut se passer d'eau ?) ? Avec la rente de l'eau engrangée grâce à la délégation de service public devenu le modèle dominant en France (et aussi sur l'agglomération en pourcentage de la population desservie et non en nombre de communes). Non seulement les bénéfices amassés leur permettent de s'imposer dans le domaine de l'eau (alliances, rachats de concurrents) mais aussi d'étendre leurs activités aux domaines des déchets et de l'énergie pour rester dans le champ assez large de l'environnement, ainsi qu'à ceux des médias ou de l'immobilier, domaines n'ayant plus rien à voir avec l'eau. Peut-on parler « d'industrie » de l'eau ? Quel est le degré de transformation, de création, de valeur ajoutée par rapport à la ressource, surtout si l'objectif à terme est la plus grande viabilité de la ressource ? Il s'agit bien là d'un exemple type de la logique du modèle économique dominant : on crée la pollution et ce faisant on génère un nouveau marché (de dépollution).

Dans les pays pauvres, le système du Partenariat Public Privé est un véritable obstacle à l'accès à l'eau potable pour les populations. En effet, la puissance publique étant quasiment inexistante (du fait des réformes structurelles imposées par la Banque Mondiale et le FMI), les investisseurs privés se contentent bien souvent de faire avec l'existant et de développer un réseau et un service auprès des seules populations solvables (une minorité). On assiste même souvent à un véritable vol des infrastructures publiques existantes avec captation de l'usufruit des installations. On voit que

[4] La Loi fait obligation de mettre en place des périmètres de protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine. Ils ont pour objet de protéger la ressource en maîtrisant l'implantation des activités polluantes et en réglementant certaines pratiques à son abord, en application du Code de la Santé Publique et de la loi sur l'eau.

des choix locaux peuvent mener à la création et au renforcement d'acteurs et d'un système qui font obstacle à l'exercice d'un droit élémentaire : l'accès à l'eau potable.

Groupe Eau ATTAC 45
Décembre 2005

Sites à consulter :
• http://www.blueplanetproject.net/french/
• http://www.acme-eau.com/
• http://eau.apinc.org
• http://www.france.attac.org/r43

A lire :
• Manière de voir n°65 *La ruée vers l'eau*
• *L'Eau de Vivendi. Les Vérités inavouables. Plongée dans les abysses de l'Empire*, de Roger Lenglet et Jean-Luc Touly, Alias/Patrick Lefrançois, 192 p., 17,95 euros.

2. LES POPULATIONS DES BANLIEUES PAUVRES SONT VICTIMES D'UNE TRIPLE SEGREGATION : GEOGRAPHIQUE, SOCIALE ET ETHNIQUE.

Les banlieues ont une histoire. En ville, jusqu'au 19è siècle, la ségrégation était plus horizontale que verticale : les milieux populaires habitaient les derniers étages des immeubles, les catégories aisées logeaient dans les appartements spacieux à mi-hauteur. Les différentes catégories sociales coexistaient dans les centres-villes : les petits artisans, commerçants, ouvriers, dockers, apprentis, domestiques, employés, lavandières... y croisaient les riches bourgeois et les aristocrates... La ville était de taille humaine et il existait une vie de quartier avec des solidarités de voisinage. Sur Paris, cette situation a perduré jusque dans les années 1950.

La Révolution industrielle du 19è siècle a changé la donne : le développement industriel a concentré les ouvriers, issus de l'exode rural, dans les zones à la périphérie des centres urbains anciens et dans des villes nouvelles à proximité des nouveaux lieux de production. Progressivement une ségrégation géographique s'est mise en place, les milieux populaires ont été exclus des centres-villes à cause de la hausse des loyers liée à une demande croissante de logement avec l'afflux des populations rurales. Les réhabilitations successives ont été l'occasion d'augmenter les loyers et de chasser les milieux populaires toujours plus loin en périphérie : à Paris le phénomène a débuté avec les travaux d'Haussmann sous le Second Empire, il continue encore.

Aujourd'hui ce sont les classes moyennes qui sont les victimes de la loi du marché : par exemple, elles font les frais des ventes à la découpe sur Paris. Elles sont contraintes de rechercher des logements au-delà de la banlieue parisienne, dans les régions limitrophes de l'Ile-de-France, mais travaillent toujours sur l'agglomération parisienne. A terme, les centres-villes européens ne seront plus que des musées accueillant les plus riches, les commerces de luxes et les loisirs haut de gamme ; c'est déjà le cas à Londres où ne vivent plus que les millionnaires.

Ségrégation ethnique et organisation urbaine.
A la ségrégation sociale s'est ajouté la ségrégation ethnique de l'organisation urbaine. Jusque dans les années 1950, les immigrés bretons, auvergnats (j'utilise ce terme d'immigrés à dessin, car eux ausi étaient accusés de voler le « pain » des Parisiens au début du 20è siècle), italiens, portugais ou espagnols vivaient et travaillaient encore dans le centre urbain de Paris. C'est à partir des années 1960-1970 que la construction des grands ensembles en banlieues permet de loger en masse les milieux populaires et les populations immigrées dans des cités dortoirs.

A partir de 1974, avec la politique du regroupement familial, les travailleurs immigrés font venir leurs familles en France, et c'est là que la situation se dégrade ! En effet, ces cités dortoirs n'ont pas été conçues comme des lieux de vie : elles ne possèdent pas de commerces de proximité, pas de lieux de loisirs, pas de services diversifiés, pas d'entreprises qui proposent des emplois de proximité, pas de lieux de sociabilité,un environnement dégradé, elles sont mals reliées au centre-ville trop éloigné. L'habitat est uniforme, les tracés sont rectilignes, sans l'histoire qui fait le charme des vieilles villes. Elles possèdent les mêmes tares que les villes ouvrières du 19è siècle.

A partir des années 1980 les populations ont tenté de s'organiser : les associations plus ou moins aidées par les pouvoirs en place se sont développées et les ZEP

(Zones d'Education Prioritaires) ont été mises en place. Mais la politique de la ville a été insuffisante : peu d'emplois ont été créés (les fameuses zones franches ne concernent que des PME avec des retombées négligeables sur l'emploi pour les populations locales), l'obligation de 20% de logements sociaux pour les communes ne sera pas respecté (certains maires préfèrent payer des amendes plutôt que d'en construire) et ce sont toujours les communes de les plus pauvres qui concentrent le plus de logement sociaux avec des populations démunies.
Les politiques libérales ont porté un coup fatal aux banlieues pauvres. En réduisant les recettes de l'Etat par des baisses d'impôt en faveur des riches, les gouvernement successifs ont réduit les prestations sociales (or les prestations sociales sont supérieures aux revenus primaires pour les milieux défavorisés), les subventions aux associations qui viennent en aide à leurs quartiers (soutient scolaire, action sportive ou culturelle..), les postes d'enseignants. Hors, si un semblant de paix sociale a pu régner, c'est grâce aux associations de quartiers et à l'Education Nationale et non grâce à la police.

Conséquence du développement capitaliste
Le chômage de masse a fait le reste, or celui-ci touche en priorité la population des ghettos : les jeunes et les Français d'origine étrangère victimes d'une discrimination à l'embauche.
L'économie souterraine s'est développé comme palliatif au manque de revenus et permet à des familles entières de subsister sans s'enrichir (lire l'article du *Canard enchaîné* du 9 novembre, à ce sujet, selon un rapport des RG).

La crise des banlieues n'est pas seulement la crise du libéralisme, c'est aussi la crise du mode de développement capitaliste qui a débuté il y a 200 ans : en concentrant toujours plus le capital et les outils de production dans des lieux géographiques précis, il y concentre aussi la main-d'oeuvre et leurs familles dans des unités urbaines toujours plus gigantesques, déshumanisées et ingérables. Si on considère que la Décroissance est une solution à cette crise, alors il faudra revenir à des entités urbaines plus petites, seules capables de tisser du lien social, d'exercer la démocratie, de répondre aux besoins des individus par la production de biens et services de proximité.

A la ségrégation géographique s'ajoute la ségrégation sémantique, pour parler de ces zones urbaines ont utilise les termes de banlieues, de cités, de quartiers, jamais de villes : or, statistiquement ce sont des villes (plus de 2000 habitants agglomérés au chef-lieu en France) et juridiquement aussi (elles ont des conseils municipaux et des maires). C'est peut-être aussi par hypocrisie que les français n'utilisent pas le terme de ghettos ?! Car ce terme est un écho à l'échec de la politique de la ville.

Le malaise de l'idéal Républicain
De même pour parler des Français d'origines étrangères on utilise les termes de « beurs », arabes maghrébins, musulmans, noirs, « blacks », mais jamais de minorités ! Car il s'agit bien de minorités par rapport à la majorité blanche, européenne et d'origine chrétienne. L'idéal républicain voudrait que l'on parle de citoyens français. Mais le malaise est là, car les jeunes des ghettos sont les enfants de l'ancien empire colonial français et ils traînent avec eux l'image de l'indigène à civiliser : les hommes politiques et les médias prétendent qu'il y a échec de « l'intégration ». Hors les jeunes d'origines étrangères sont intégrés : ils parlent français, s'habillent comme les jeunes de leur âge, le taux de mariage mixte des jeunes musulmanes en France est le plus élevé d'Europe (alors que le pays possède la plus forte communauté musulmane européenne), même s'ils croient en dieu, ils ne fréquentent pas plus les lieux de cultes que les jeunes dits « chrétiens »... En réalité, le problème vient de la discrimination à l'embauche dont sont victimes ces jeunes : les patrons veulent bien les embaucher pour des emplois précaires comme vigiles, employés dans la restauration rapide, maçons, mais pas pour les emplois qualifiés comme techniciens, ingénieurs ou cadres, quand ils en ont la compétences. Ils traînent avec eux l'image de peuples non civilisés qu'avaient leurs grands-parents.

Cette image légitime tous les mépris possibles : lorsque Sarkozy parle de nettoyer les banlieues au karcher et traite les jeunes de racailles (débris de la société), il n'utilise pas ces termes à l'égard des élus d'Ile-de-France condamnés pour avoir racketté des entreprises qui cherchaient à obtenir des marchés publics : il aurait pu dire qu'il

fallait nettoyer au karcher les partis politiques de la racaille qui les peuplait. Les élites corrompues auraient-elles droit à plus d'égard sémantique ? En tout cas, elles ont le droit aux égards de la Justice, aucun de ces élus voyous n'a été condamné à des peines de prison ferme, contrairement aux voleurs de mobylettes.

Un dernier point sur lequel je voudrai insister, à côté de la tentative sécuritaire du gouvernement, il existe un vision communautariste qui pourrait tenter les libéraux : pour eux le repli communautaire est le moyen de pallier aux insuffisances de l'Etat dans le domaine social, par exemple en faisant des imams les interlocuteurs légitimes d'une prétendue communauté musulmane.

Denis Chagnolleau
Attac 45